



**Séance ordinaire
10 mars 2010**

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 10 mars 2010 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président (21 h 30)
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Ugo de Montigny
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette

Étaient absentes et absents :

M. Fernand Lavoie
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras
M. Andrew Rhéaume
Mme Gervaise St-Amour

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des techno. de l'information
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
Mme Sylvie Maltais, directrice éducation des adultes
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Normand Pauzé, directeur, école École du Grand-Boisé
M. Alain Rochette, directeur, École du Village
Mme Chantal Laberge, directrice, École Notre-Dame
Mme Nadine Peterson, directrice, école secondaire Mont-Bleu
Mme Claudette Séguin, directrice, école du Lac-des-Fées
Mme Lynne Séguin, directrice, École du Mont-Bleu

En l'absence du président M. Jocelyn Blondin, le vice-président M. Jean-Pierre Reid, présidera la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-09-10-1129 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts

- 6.15** Comité EHDA
- 6.16** École du secteur ouest
- 10.** Fondation - Souper annuel

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-09-10-1130 Madame Johanne Légaré propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2010 et de l'adopter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président, M. Jocelyn Blondin, fait état des sujets suivants:

Au nom du personnel du Conseil des commissaires, il offre ses plus sincères condoléances aux personnes suivantes pour la perte d'un être cher:

- Mme Diane Filion, agente de bureau à l'école Notre-Dame, pour le décès de son père M. René Perreault;
- M. Michel Charbonneau, enseignant à l'école secondaire de l'Île, à son épouse, Mme Lorraine Normand Charbonneau et Mme Danièle Bolduc, directrice de l'école Euclide-Lanthier pour le décès de M. Arthur Charbonneau
- Toute la famille d'Amine Bel Houari, élève de l'école Euclide-Lanthier.

À l'agenda:

- 11 et 12 mars 2010: Salon de l'Accès à l'Emploi à l'aréna Robert-Guertin - La CSPO sera présente.
- 13 mars 2010: Secondaire en Spectacle - école secondaire de l'Île.
- 18 mars 2010: Secondaire en Spectacle - école sec. Des Lacs.
- 18 mars 2010: Course de « Go-Kart » au CFPO - élèves de l'école sec. Mont-Bleu et le CFPO - une création collective de montage de bolides.
- 20 au 26 mars 2010: Semaine québécoise des adultes en formation - colloque pour les élèves de nos centres de formation générale.
- 22 mars 2010: Activité de reconnaissance de la FCTCO au CFPO.
- 27 mars 2010: Ateliers pour les parents organisés par la direction régionale de la Fédération des comités de parents en collaboration avec les commissions scolaires de la région.
- 26 mars 2010: Secondaire en Spectacle à l'école secondaire Mont-Bleu.
- 29 avril 2010: Inauguration de la Galerie d'Art - CSPO - vernissage des élèves.
- 5 au 8 mai 2010: Olympiades de la formation professionnelle - rencontre des délégués de l'Outaouais - 16 mars 2010 au CFP Relais-de-la-Lièvre.

- Un sondage est distribué aux commissaires concernant les moyens de communication utilisés par la FCSQ.
- Nomination de M. Daniel Berthiaume à titre de directeur régional du MELS.
- Tenue d'un forum des adultes - 24 février 2010

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

- M. Gaston Audet, Syndicat FAE - SEO - Présentation
- M. Jean-François Venne - Dépôt de document « Cap sur la prévention »
- Mme Jocelyne Bordages - Document sur mandat du Comité consultatif EHDA

**Interprétation de l'article
3.6 du règlement - C.C.**

**INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 3.6 DU RÈGLEMENT
«MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES »**

Considérant que le règlement intitulé « Modalités de fonctionnement des séances du Conseil des commissaires » a pour objectif de favoriser un déroulement et une prise de décision démocratique, ordonnée et efficace;

Considérant l'article 3.6 dudit règlement;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a nommé un directeur général adjoint conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le directeur général adjoint exerce les fonctions et les pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

C.C.-09-10-1131 Monsieur Gilbert Couture propose que l'article 3.6 du règlement intitulé « Modalités de fonctionnement des séances du Conseil des commissaires » soit interprété de manière à considérer le directeur général comme physiquement présent à une séance aux fins dudit article lorsque le directeur général adjoint y participe en son absence.

Adoptée à l'unanimité.

**Interprétation de l'article
3.6 du règlement - C.E.**

**INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 3.6 DU RÈGLEMENT
«MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU
COMITÉ EXÉCUTIF»**

Considérant que le règlement intitulé « Modalités de fonctionnement des séances du Comité exécutif » a pour objectif de favoriser un déroulement et une prise de décision démocratique, ordonnée et efficace;

Considérant l'article 3.6 dudit règlement;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a nommé un directeur général adjoint conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le directeur général adjoint exerce les fonctions et les pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

C.C.-09-10-1132 Monsieur Mario Crevier propose que l'article 3.6 du règlement « Modalités de fonctionnement des séances du Comité exécutif » soit interprété de manière à considérer le directeur général comme physiquement présent à une séance aux fins dudit article lorsque le directeur général adjoint y participe en son absence.

Adoptée à l'unanimité.

**Nomination-Directrice
ou directeur - École
Côte-du-Nord**

**NOMINATION - DIRECTRICE OU DIRECTEUR - ÉCOLE CÔTE-
DU-NORD**

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur à l'École Côte-du-Nord;

Considérant l'ouverture de poste;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

C.C.-09-10-1133 Madame Marie-Andrée Lépine propose que Madame Jannick Paquin, directrice par intérim à l'École Côte-du-Nord, soit nommée directrice à l'école Côte-du-Nord à compter du 11 mars 2010, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

**Approbation - Entente
de partenariat sur le
protecteur de l'élève
et son substitut**

**APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET SON SUBSTITUT**

Considérant que la Commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne, et convenir du partage des dépenses encourues conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu ont conclu un projet d'entente sur le protecteur de l'élève et son substitut;

C.C.-09-10-1134 Madame Marie-Andrée Lépine propose que le Conseil accepte les termes et modalités de l'Entente sur le protecteur de l'élève et son substitut entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu;

que le Conseil autorise le président et le directeur général de signer ladite entente au nom de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

**Désignation - Protecteur
de l'élève**

DÉSIGNATION - PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'Entente de partenariat sur le protecteur de l'élève et son substitut entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

C.C.-09-10-1135 Monsieur Jacques Lemay propose que la Commission scolaire désigne Me Louise Ménard à titre de Protecteur de l'élève de la Commission scolaire aux conditions déterminées par entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Adoptée à l'unanimité.

**Désignation - Substitut
au protecteur de l'élève**

DÉSIGNATION - SUBSTITUT AU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la nécessité de désigner un substitut au protecteur de l'élève lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions;

Considérant l'Entente de partenariat sur le protecteur de l'élève et son substitut entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

C.C.-09-10-1136 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose que la Commission scolaire désigne Monsieur Reynald Labelle à titre de substitut au protecteur de l'élève de la Commission scolaire aux conditions déterminées par entente entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Adoptée à l'unanimité.

**Signature de
documents - Mainlevée
Hypothèque légale**

**SIGNATURE DE DOCUMENTS - MAINLEVÉE - HYPOTHÈQUE
LÉGALE**

Considérant la nécessité pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais de procéder à la signature d'une mainlevée devant Me Luc Marion, notaire à Gatineau, d'une hypothèque légale publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, le 19 avril 2000, sous le numéro 550048, laquelle mainlevée est rendue nécessaire par le règlement des créances dues à la Commission scolaire;

Considérant qu'aucune délégation de pouvoir permettant la signature d'un tel acte par un représentant de la Commission scolaire n'est prévue dans la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la Commission scolaire des Portages-de l'Outaouais;

Considérant les responsabilités déjà dévolues au directeur général de la Commission scolaire par les articles 314 et 326 de la Loi en ce qui a trait au paiement et à la perception de la taxe scolaire;

Considérant que le directeur général assure la gestion constante des activités et des ressources de la Commission scolaire et exerce les tâches que lui confie le Conseil des commissaires, conformément à l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que le président du Conseil est le porte-parole officiel de la Commission scolaire et la représente publiquement, conformément à l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les responsabilités dévolues au président de la Commission scolaire par l'article 327 de la Loi sur l'instruction publique en matière de saisie et de vente de biens meubles pour taxes impayées;

Considérant que le Conseil de commissaires peut déléguer certains de ses pouvoirs au directeur général conformément à l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique;

C.C.-09-10-1137 Monsieur Alain Gauthier propose que le président du Conseil et le directeur général soient autorisés à représenter la Commission scolaire et à signer devant Me Luc Marion, notaire à Gatineau, l'acte notarié, dont copie se trouve annexée aux présentes,

accordant mainlevée pure et simple de l'inscription de l'hypothèque légale publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, le 19 avril 2000, sous le numéro 550048.

Adoptée à l'unanimité.

**Objets promotionnels
Priorités du Conseil
Montant supplémentaire**

**OBJETS PROMOTIONNELS - PRIORITÉS DU CONSEIL -
ALLOCATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE**

Considérant les discussions amorcées lors du Lac-à-l'épaulé;

Considérant les discussions et la recommandation du Comité du partenariat et des communications;

Considérant qu'il y a lieu de souligner la participation des élèves lors d'événements exceptionnels et que les modalités entourant les objets promotionnels ne visent pas des événements individuels;

Considérant que le Président ou son remplaçant est appelé à représenter la Commission scolaire à maintes reprises lors de tels événements;

C.C.-09-10-1138 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose d'allouer un montant de 700 \$ à même le budget des priorités du Conseil pour l'achat d'articles promotionnels et ce, pour une période d'un an, à titre d'essai et qu'une évaluation de ce concept soit présentée à la fin de l'année.

Adoptée à l'unanimité.

TÉLÉPHONIE IP - ADJUDICATION DU CONTRAT

Ce point sera discuté à la séance ajournée du 24 mars 2010.

**Soumission - Projet
Remplacement des
unité terminales -
école sec. de l'Île**

**SOUSSION - PROJET « REMPLACEMENT DES UNITÉS
TERMINALES - ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE**

Considérant les termes de l'appel d'offres public No. 09-10-33;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre de la Mesure 50690 - « Maintien des Bâtiments 2009-2010 »;

Considérant que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a réservé une somme de 300 000 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

C.C.-09-10-1139 Madame Francine Lorange propose que le contrat relatif au projet « Remplacement des unités terminales – école secondaire de l'Île » soit accordé à la firme Mécanique MAP, 1670, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, au montant de 330 000,00 \$ (taxes en sus), soumission la plus basse conforme;

que la différence entre les montants de l'allocation et du contrat soit comblée à même le surplus de l'allocation totale de la Mesure 50690 « Maintien des Bâtiments 2009-2010 ».

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant total (taxes en sus)</u>
É. Séguin & Fils	341 300,00 \$
Énergie S.P.	390 000,00 \$
Plomberie Robinson	455 300,00 \$
Mécanique G.A.G. Enr.	n/s
Combustion R.P. Inc.	n/s
Dacier Query Électrique Inc.	n/s

Adoptée à l'unanimité.

**SOUSSION - PROJET « REMPLACEMENT DE LA TOITURE-
ÉCOLE DES TROIS-PORTAGES »**

Ce point sera discuté à la séance ajournée du 24 mars 2010.

**SOUSSION - PROJET « REFECTION DE LA TOITURE -
CENTRE VISION-AVENIR »**

Ce point sera discuté à la séance ajournée du 24 mars 2010.

**Radio locale -
Demande au conseil
radiodiffusion et
télécommunications**

**RADIO LOCALE - DEMANDE AU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)**

C.C.-09-10-1140 Monsieur Dominique Kenney propose que ce point soit reporté à la séance du 24 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité.

HUIS CLOS

C.C.-09-10-1141 Monsieur Mario Crevier propose la tenue d'un huis clos (20 h 50).

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-09-10-1142 Monsieur Mario Crevier propose la levée du huis clos (21 h 30)

Adoptée à l'unanimité.

Incidence : M. Jocelyn Blondin prend son siège (21 h 30).

**Agrandissement - Centre
communautaire à l'École
du Plateau**

**AGRANDISSEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE DU
PLATEAU**

Considérant les résolutions C.C.-08-09-924 et C.C.-09-10-1125;

Considérant que la Commission scolaire a reçu une demande de la Ville de Gatineau relative à un projet d'agrandissement du centre communautaire de l'École du Plateau;

Considérant qu'un protocole, conclu le 5 juillet 1999 entre la Ville de Gatineau, autrefois désignée comme la Ville de Hull, et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, prévoyant notamment l'utilisation exclusive du centre communautaire du Plateau par la Ville de Gatineau est toujours en vigueur;

C.C.-09-10-1143 Monsieur Dominique Kenney propose que la résolution C.C.-09-10-1125 soit annulée;

que le Conseil autorise l'amendement dudit Protocole conclu le 5 juillet 1999 afin de permettre l'agrandissement du centre communautaire de l'École du Plateau assujetti à des termes et des modalités qui seront déterminés par entente.

Adoptée à l'unanimité.

Comité EHDA

COMITÉ EHDA

Ce point sera reporté à la séance ajournée du 24 mars 2010.

École secteur ouest

ÉCOLE SECTEUR OUEST

Ce point sera reporté à la séance ajournée du 24 mars 2010.

COMITÉS DU CONSEIL

- Procès-verbal Comité de partenariat et des communications - 9 février 2010 - Document de travail
- Procès-verbal Comité de l'organisation scolaire et du transport - 24 novembre 09 - Document de travail

Incidence : Mme Lépine et Mme Lorange quittent leur siège.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nouvelles ministérielles

- À la suite de la réception du plan d'action de la CSPO visant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, le MELS rend la CSPO admissible aux allocations en lien avec cette mesure et souligne la qualité de travail réalisé. Ce plan sera mis à jour annuellement et déposé à l'Office des personnes handicapées.
- Confirmation de l'allocation 2009-2010 du MELS au montant de 942 274 \$ dans le cadre de la résorption du déficit d'entretien.
- Accusé réception de l'attaché politique de la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport faisant état d'une demande de rencontre visant à discuter des besoins d'espace en formation professionnelle et en formation générale des adultes.
- Depuis le 1er mars 2010, M. Daniel Berthiaume, directeur régional de la Société financière agricole du Québec, occupe le poste de directeur régional du MELS.

Nouvelles administratives

- 11 février 2010: Point de presse annonçant le retrait du projet de plan de répartition et de destination des immeubles 2010-2013.
- 25 février 2010: Réception par le Service des ressources matérielles de l'entreprise Écosystem le suivi de la performance énergétique en lien avec le programme d'économie d'énergie implanté sous la supervision de cette entreprise dans 30 bâtiments de la CSPO. Une économie de 349 210 \$ a été notée au 30 juin 2009. Au moment où ce suivi a été effectué, les travaux des écoles secondaires Grande-Rivière et de l'Île n'étaient pas complétés; on prévoit une économie de 263 000 \$ - donc pour un grand total de 612 210 \$.

Représentations

- 11 février 2010: Expo-sciences locale
- 24 février 2010: Forum des adultes

FÉLICITATIONS - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

C.C.-09-10-1144 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose que des félicitations soient transmises à Alexie Morin-Fortin, élève de l'école secondaire Grande-Rivière, qui s'est distinguée à un concours provincial d'écriture *Jeunes du monde*.

Elle a obtenu le 1^{er} prix dans la catégorie des 3^e secondaire. La remise des prix s'est tenue à la Cour d'appel du Québec à Montréal le 22 février dernier.

Adoptée à l'unanimité.

NOUVEAUX SUJETS

Monsieur Dominique Kenney invite les commissaires au souper annuel de la Fondation, le 10 avril prochain à 17 h, au sous-sol de l'église Saint-Jean-Bosco.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Revue de presse
- Correspondance

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-09-10-1145 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose l'ajournement de la séance.

Il est 21 heures 40 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2010

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivis de la dernière séance
4. Message du Président
5. Période d'intervention du public
6. **DOSSIERS**
 - 6.1 Interprétation de l'article 3.6 du règlement « Modalités de fonctionnement des séances du Conseil des commissaires »
 - 6.2 Interprétation de l'article 3.6 du règlement « Modalités de fonctionnement des séances du Comité exécutif »
 - 6.3 Nomination - Directrice ou directeur - École Côte-du-Nord
 - 6.4 Approbation - Entente de partenariat sur le protecteur de l'élève et son substitut
 - 6.5 Désignation - Protecteur de l'élève
 - 6.6 Désignation - Substitut au protecteur de l'élève
 - 6.7 Signature de documents - Quittance taxation scolaire
 - 6.8 Objets promotionnels - Priorités du Conseil - Allocation d'un montant supplémentaire
 - 6.9 Téléphonie IP - Adjudication du contrat
 - 6.10 Soumissions - Projet « Remplacement des unités terminales, école secondaire de l'Île »
 - 6.11 Soumissions - Projet « Remplacement de la toiture - école des Trois-Portages »
 - 6.12 Soumissions - Projet « Réfection de la toiture - Centre Vision-Avenir »
 - 6.13 Radio locale - Demande au C.R.T.C.
 - 6.14 Agrandissement - Centre communautaire à l'École du Plateau
 - 6.15 Comité EHDAA
 - 6.16 École du secteur ouest
7. Comités du Conseil
 - Procès-verbal Comité de partenariat et des communications - 9 octobre 10 - Document de travail
 - Procès-verbal Comité de l'organisation scolaire et du transport - 3 février 10 - Document de travail
8. Rapport du Directeur général
9. Félicitations - Persévérance scolaire - Jeunes du monde
10. Nouveaux sujets - Souper annuel de la Fondation
11. Correspondance et dépôt de documents
12. Levée de la séance